



## Communiqué de presse

La réforme du paysage hospitalier et du financement des hôpitaux se poursuit :

### **Douze projets pilotes sur l'hospitalisation à domicile sélectionnés**

BRUXELLES, 09/03/2017.- Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique donne le coup d'envoi de douze projets pilotes sur l'hospitalisation à domicile. Ils portent sur l'antibiothérapie à domicile et sur d'autres types de soins, comme les traitements anti-tumoraux .

Lors de cette phase de test 1300 patients et 35 hôpitaux seront impliqués. Les services de soins infirmiers à domicile et les médecins généralistes joueront également un rôle central.

Maggie De Block : « L'objectif principal de ces projets pilotes est de tester si nos patients peuvent bénéficier de certains soins à la maison, avec la même qualité et les mêmes garanties de sécurité qu'à l'hôpital. Etant donné qu'il s'agit de projets pilotes, les patients auront bien entendu toujours le libre choix d'être hospitalisés. »

L'appel à projets pilotes dans le cadre de l'hospitalisation à domicile visait deux types de propositions : l'antibiothérapie par voie intraveineuse à domicile d'une part et des propositions permettant au patient de bénéficier d'autres types de soins à domicile plutôt qu'à l'hôpital, comme certains traitements oncologiques d'autre part.

Le Service Public Fédéral Santé publique a reçu 27 candidatures suite à l'appel à introduire des projets pilotes lancé en mai 2016 par la ministre De Block. 22 d'entre elles étaient conformes aux critères requis.

Les projets ont été introduits par des groupes de prestataires de soins ou de prestataires de services. Ils comprennent tous des collaborations avec au moins un hôpital, des services de soins infirmiers à domicile et des médecins généralistes.

#### **Sélection**

Les propositions ont chacune été évaluées au niveau de la qualité des soins par quatre ou cinq experts suivant le sujet, parmi lesquels au moins un médecin spécialiste, un médecin généraliste, un infirmier hospitalier et un infirmier à domicile.

12 projets pilotes ont finalement été retenus : 5 en Flandre, 5 en Wallonie et 2 à Bruxelles. (*voir la liste intégrale en annexe*).

Dans ce cadre, plusieurs acteurs de soins unissent leurs efforts : hôpitaux, services de soins infirmiers à domicile, cercles de médecine générale, pharmacies publiques, institutions de soins résidentiels, assistants sociaux, centres de soins aux personnes handicapées ou encore des firmes techniques et logistiques.

Les projets sont répartis comme suit :

- 6 projets portent sur l'antibiothérapie ;
- 4 projets concernent des traitements anti-tumoraux, dont 2 spécifiques au cancer du sein ;
- 1 projet combine l'antibiothérapie et les traitements anti-tumoraux ;
- 1 projet porte à la fois sur l'antibiothérapie et un traitement hémato-oncologique.

### **Patient central**

Les projets pilotes comportent de nombreux avantages pour le patient. Ce dernier pourra par exemple profiter du bien-être et du confort de son environnement habituel, tout en pouvant compter sur une prise en charge personnalisée grâce au médecin traitant et à une équipe pluridisciplinaire. Les patients bénéficieront de soins sûrs et de la même qualité que ceux qu'ils auraient reçus à l'hôpital.

Enfin, être soigné à la maison diminue également les risques de contracter une infection nosocomiale et contribue à l'amélioration du moral du patient.

L'entourage du patient pourra quant à lui passer plus de temps avec le malade vu qu'il ne devra plus passer à l'hôpital ni se soucier des heures de visite. Il bénéficiera également d'un soutien émotionnel au quotidien par l'équipe de l'hospitalisation à domicile.

### **Evaluation**

Au terme d'une évaluation, le gouvernement décidera si des projets portant sur l'hospitalisation à domicile seront introduits plus largement et lesquels.

Plus d'information sur les sites web de la cellule stratégique de la [ministre De Block](#), de [l'INAMI](#) et [du SPF Santé publique](#).

### **Réforme du financement des hôpitaux**

Le 24 avril 2015, la ministre De Block a présenté son plan d'approche pour la réforme du paysage hospitalier et du financement des hôpitaux.

L'objectif est d'offrir une meilleure qualité de soins aux patients et d'affecter les moyens disponibles de manière plus efficiente. Les points de départ sont les besoins de nos patients qui ont évolué. Nous créerons notamment des réseaux entre hôpitaux.

La ministre De Block et son équipe font le choix de mener des projets pilotes pour tester un certain nombre d'idées à propos d'un nouveau financement des hôpitaux. Cela permet de déterminer les meilleures pratiques pour le patient, l'hôpital et les autres partenaires de soins. Parallèlement à cela, ils peuvent rapidement détecter les effets secondaires défavorables et inattendus et y remédier plus facilement avant d'étendre une nouvelle méthode à l'ensemble du secteur.

Info ? Els Cleemput, porte-parole

Tel : 0032 475 29 28 77 Mail : [els.cleemput@minsoc.fed.be](mailto:els.cleemput@minsoc.fed.be)